Greffe
du Tribunal de Commerce de
POITIERS
24 Rue du Moulin à Vent
86036 POITIERS CEDEX
- N° SIRET : 43247947500019 -
- CODE APE 741 A -

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

Sté UNION NATIONALE DES COOPERATIVES AGR
Agropole
2135 route de Chauvigny
86550 MIGNALOUX BEAUVOIR

Dépôt effectué par :

Sté UNION NATIONALE DES COOPERATIVES AGR
Agropole
2135 route de Chauvigny
86550 MIGNALOUX BEAUVOIR

Numéro RCS : POITIERS D 442 497 350 <35188/2002D00222>

Dénomination sociale :
UNION NATIONALE DES COOPERATIVES AGRICOLES D'ELEVAGE ET D'INSEMINATION ANIMALE POUR L'ESPECE CAPRINE. CAPRI - IA.

Pièces déposées le 21/09/2005 Numéro : 2502551
Procès-verbal du Conseil d'Administration du 17/06/2005 - Changement de Représentant permanent

********* CECI N'EST PAS UNE FACTURE *********

Le Greffier,

TRIBUNAL DE COMMERCE DE POITIERS
86020 VIENNE

C A P R I - I A

PROJET DE PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CAPRI-IA
DU 17 JUIN 2005

ORDRE DU JOUR :

1) LECTURE ET ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17/03/2005

2) ELECTION DU BUREAU

3) DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUX ORGANISMES PARTENAIRES

4) QUESTIONS DIVERSES

-

Etaient présents : ADMINISTRATEURS :	Messieurs	AUFRANC Yves BEJAUD Stéphane BILLANT Joseph DARMUZEY Vincent GANNE Jean-Laurent LAMORINIERE Jean-Michel MORNET Jean PERRIN François	
Etaient excusés : ADMINISTRATEUR :	Monsieur	DELAUNAY Alain	
RESPONSABLES CIA :	Madame Messieurs	BLOC Nicole FOUCHET Michel LABOURDETTE Jacques LEDUC Pascal NOLE Denis PEGOUD Guy ROGUET Jean-Michel	
CAPRIGENE FRANCE :	Madame	BARAT Geneviève, Présidente	
Assistaient également à cette réunion :	Messieurs	BOUÉ Pascal BALLE-PIERRE (CIA 85/17)	
	Madame	MATHEVON Marie (UCEAR)	

Le Président François PERRIN constate que le quorum est atteint, ouvre la séance à 14 h 30. Il propose à l'étude les différents points à l'ordre du jour de cette réunion.

Auparavant, il fait part du courrier de MIDATEST du 17/06/2005 qui indique la désignation de Monsieur Joseph BILLANT en remplacement de Monsieur André BILLANT pour représenter MIDATEST au sein de l'Union (décision du Conseil d'Administration du 14/06/2005).

CAPRI-IA
UNION NATIONALE DES COOPÉRATIVES AGRICOLES D'ÉLEVAGE ET D'INSÉMINATION ANIMALE POUR L'ESPÈCE CAPRINE
Agropole - 2135, route de Chauvigny - 86550 MIGNALOUX-BEAUVOIR - Tél. : 33 (0)5 49 44 81 35 - Fax : 33 (0)5 49 44 17 24
Site Internet : http://www.capri-ia.com - E-mail : capri-ia@capri-ia.com
Agrément Ministériel 15/09/2002 (J.O. 05/10/2002) - N°agrément sanitaire FRCC 0860 - C.R.C.A. POITIERS 0 30 33333 111
Code APE 014D - SIRET 442 497 350 000 11 - N° TVA Intracommunautaire : FR 17442497350

1) LECTURE ET ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17/03/2005

Après lecture de ce document, aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

2) ELECTION DU BUREAU

Monsieur Jean MORNET, doyen du Conseil, préside l'élection du Président. Messieurs Jean-Michel LAMORINIERE et Stéphane BEJAUD sont nommés scrutateurs. Les administrateurs décident de voter à main levée. Monsieur François PERRIN, candidat unique, est élu à l'unanimité à la Présidence.

Il remercie de Conseil d'Administration de sa confiance et fait procéder à l'élection du bureau par vote à main levée. Sont élus à l'unanimité :

- Vice-président : Alain DELAUNAY
- Secrétaire : Jean-Michel LAMORINIERE
- Trésorier : Stéphane BEJAUD

3) DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUX ORGANISMES PARTENAIRES

Le Conseil d'Administration procède aux désignations suivantes :

* *Conseil d'Administration de CAPRIGENE FRANCE*

1er Collège : François PERRIN
Création : Alain DELAUNAY

2ème Collège : Stéphane BEJAUD
Diffusion

Le deuxième représentant au Collège « Diffusion » doit être nommé par la Section Caprine de l'UNCEIA.

* *Comité de Pilotage CAPRI-IA / CAPRIGENE FRANCE*

- François PERRIN
- Yves AUFRANC
- Alain DELAUNAY
- Stéphane BEJAUD

* *Comité de Surveillance (Commission d'Agrément des mâles d'IA)*

- Stéphane BEJAUD
- Suppléant : Jean-Michel LAMORINIERE

* *CNAG Ovine et Caprine*

- François PERRIN

FP

4) QUESTIONS DIVERSES

Subvention du MAAPAR Chapitre 69-02génétique (ex 44-70) : le nouveau dispositif génétique français (DGF) et la réflexion commune CAPRI-IA/CAPRIGENE FRANCE.

Le Président François PERRIN informe les administrateurs que les financements du MAAPAR ont été gelés à 50% de l'enveloppe globale (12,6 millions d'euros). Cette décision se traduit par une diminution des crédits de 47% à CAPRIGENE FRANCE, de 100% à CAPRI-IA et à la Station de Moissac et de 21% pour l'Institut de l'Elevage. Il précise que le Ministère a annoncé que, en cas de dégel, il privilégierait les actions concernant le noyau dur (actions innovantes, SIG, indexation nationale et la Tremblante). Pour toutes les actions hors du noyau dur, les crédits seraient réduits à 50% voire 100%.

A l'heure où la réflexion sur le nouveau DGF est lancée, il est difficile d'accepter de telles mesures qui mettent à plat un système sans en prévoir un autre. Les membres professionnels ont déploré l'attitude du gouvernement car il avait été compris qu'une phase transitoire était nécessaire pour évoluer vers une nouvelle organisation.

Par ailleurs, le Président précise que le nouveau cadre du DGF prévoit un périmètre mutualisé avec des fonds de l'Etat mais surtout professionnels. A ce jour, il est difficile de connaître comment les financements du nouveau DGF vont être organisés et sur quelles bases.

Concernant le schéma caprin, il est évident que nous devons trouver les financements nécessaires à son équilibre et de porter notre demande de moyens autour d'un programme technique défini et validé par l'ensemble des acteurs de la filière caprine. Il ressort que la définition d'Organisme de Sélection (OS) pour CAPRIGENE FRANCE et d'Entreprise de Sélection (ES) pour CAPRI-IA ne fasse pas obstacle compte tenu de leurs rôles actuels et futurs dans le nouveau DGF. Les propositions émises par le groupe de travail professionnel élargi « réorganisation DGF » sur la possibilité d'un rapprochement entre une OS et une ES quand cette dernière est unique dans la race, laisse entrevoir des évolutions qui méritent d'être étudiées sur les aspects juridiques et fiscaux.
A ce propos, le Président François PERRIN informe les membres des récentes discussions au sein du Conseil d'Administration de Caprigène France du 14 juin sur la volonté de faire évoluer la structure actuelle vers un OS dans le cadre du nouveau DGF et de faire évoluer son statut, son fonctionnement et la prise de décision dans l'hypothèse de pouvoir confondre l'OS et l'ES dans une seule et unique entreprise en rassemblant toutes les composantes. Le Conseil d'Administration a pris acte de cette information importante et décide de s'inscrire dans une démarche identique afin de construire objectivement une organisation fiable et durable du schéma national de sélection caprin. Cette construction devra être débattue au sein du Comité de Pilotage (fixé le 2/09/2005 à Paris, à confirmer). De plus, il est proposé que l'organisation de Conseils d'Administration communs aux deux structures permettrait de renforcer cette démarche.

Enfin, Monsieur Pascal BOUÉ fait part de l'état d'avancement de l'action de cryoconservation de la race VERZASCA dont CAPRI-IA a sollicité et obtenu un avis favorable de la CNAG ovine et caprine du 13/06/2005 pour la délivrance d'une autorisation dérogatoire et provisoire de production de semence au titre d'une race caprine non reconnue sur le territoire français. L'inspection sanitaire a été réalisée début juin par le vétérinaire du centre le Docteur AUPOIX et les conclusions sont conformes au cahier des charges sanitaires.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président François PERRIN lève la séance à 16 heures 30.

Le Secrétaire de Séance,

P. BOUÉ

Le Président,

F. PERRIN

C A P R I - I A

NOMBRE D'ASSOCIES COOPERATEURS = 24

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

7 ASSOCIES COOPERATEURS

ASSOCIES COOPERATEURS	MANDATAIRES
C.E.I.A.V Agropole - 2139, Route de Chauvigny 86550 MIGNALOUX BEAUVOIR	* BEJAUD Stéphane 12 Bis, route de Chateauneuf 86800 ST JULIEN L'ARS
C.A.I.A 71350 VERDUN SUR LE DOUBS	* DARMUZEY Vincent LYCEE AGRIOLE DE DAVAYE Domaine de Poncetys 71960 DAVAYE
MIDATEST Les Nauzes 81580 SOUAL	* BILLANT Joseph Marvol 24310 BOURDEILLES
URCO La Futaie 72700 ROUILLON	* LAMORINIERE Jean-Michel La Mérantaise 37360 NEUILLE PONT PIERRE * PERRIN François SCEA de Valasson 36320 BUXIERES D'AILLAC * GANNE Jean-Laurent La Sarenière 79250 NUEIL LES AUBIERS
U.C.E.A.R Bel Air 69340 FRANCHEVILLE	* AUFRANC Yves Les Coututois 38440 LIEUDIEU
TED 16 La Tourette 16400 LA COURONNE	* DELAUNAY Alain Le Masdraud 16190 JUIGNAC
C.A.I.A VENDEE-CHARENTE MARITIME Les Rochettes - BP 417 85010 LA ROCHE SUR YON	* Monsieur MORNET Jean La Gelonnière 85150 ST JULINE DES LANDES

COMMISSAIRE AUX COMPTES

CABINET NAUD-MALEVAUT
Société Civile Professionnelle de
Commissaires aux Comptes
inscrits près de la Cour d'Appel de Poitiers

55, Boulevard Arago
79180 CHAURAY

DIRECTEUR

BOUÉ Pascal
Agropole - 2135, Route de Chauvigny
86550 MIGNALOUX BEAUVOIR

PERSONNES AUTORISEES A SIGNER

PERRIN François Président

BOUÉ Pascal Directeur

Le Président

François PERRIN